

DÉPARTEMENT DU CHER – COMMUNE DE NANÇAY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2023

Réuni le vendredi dix-sept mars deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, salle de la mairie de Nançay, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire, le Conseil Municipal a délibéré sur les questions suivantes :

Étaient présents : Mesdames BOUGIS, FONTENY, LE BEUF, MARY,
Messieurs BAILLY, BONNOT, PERRIER, RAGOBERT, URBAIN.

Étaient excusés : Madame GUÉRU, Messieurs IMBAULT, LEFEVRE, PINGUET.

Étaient absents : Madame BOUHOURS, Monsieur BARRÉ.

Monsieur Denis IMBAULT a donné pouvoir à Madame Nathalie FONTENY.
Monsieur Guillaume LEFEVRE a donné pouvoir à Madame Roseline MARY.
Madame Arlette GUÉRU a donné pouvoir à Monsieur Alain URBAIN.

Madame LE BEUF est arrivée à 19 h 20, après l'ordre du jour N°1.

ÉLECTION D'UN 3^{ÈME} ADJOINT

Le conseil municipal, après avoir voté, décide de nommer 3 adjoints au lieu de 2.

Le bureau est constitué comme suit :

- Monsieur Alain URBAIN, président,
- Madame Murielle BOUGIS, secrétaire,
- Messieurs Arnaud BONNOT et Michel PERRIER, assesseurs.

Le conseil municipal est appelé à voter :

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants (enveloppes déposées) : 11
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 0
- nombre de suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6.

a obtenu :

Madame Nathalie FONTENY : 11 voix :

Proclamation de l'élection :

Madame Nathalie FONTENY a été proclamée adjoint et a été immédiatement installée.

D'autre part, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le montant de l'indemnité des élus en fonction de l'indice brut terminal de la Fonction Publique, à savoir :

- le Maire, 28.50 % de cet indice,
- les 3 adjoints : 9 % de cet indice,
- les 2 conseillers délégués : 7 % de cet indice.

EXAMEN DE DEVIS

a) LES JARDINS DE SOLOGNE

Madame BOUGIS présente le devis pour une partie du fleurissement qui s'élève à 162.07 € T.T.C.

b) EARL LES JARDINS DE SAINT-ELOY

Madame BOUGIS présente un autre devis avec différentes fleurs d'un montant de 1 486.87 € T.T.C.

.../...

c) **LES FLORIADES DE L'ARNON**

Madame BOUGIS présente également un devis pour le fleurissement qui se monte à 2 859.88 € T.T.C.

d) **CEDEO**

Monsieur BAILLY informe qu'il y a des pièces à changer aux douches du stade. Le devis est de 253.98 € T.T.C.

e) **MOTOCULTURE SERVICE**

Afin de réparer notre matériel, un devis de pièces détachées est présenté par Monsieur BAILLY. La dépense s'élève à 472.60 H.T.

f) **FORMATION CACES**

Monsieur BAILLY explique que 4 agents vont passer le CACES pour conduite d'engins. Il en coûtera 2 190 € T.T.C. et 612.00 € T.T.C. pour la location d'une nacelle pendant la formation.

g) **A.E.B.**

Monsieur BAILLY informe qu'il faudra louer une nacelle pour effectuer les travaux d'éclairage des courts de tennis pour un montant de 530.00 € H.T.

h) **ACTIPRINT**

Monsieur RAGOBERT indique au conseil qu'il y a un supplément de 410.40 € au devis initial concernant l'agenda partagé.

i) **SGCIM**

Pour la mise à jour des données du cimetière et la fourniture de plans, il en coûtera 620.00 € T.T.C.

j) **SETEC**

Monsieur BAILLY explique qu'un avaloir est à changer en urgence rue de Salbris. Le devis adressé est de 595.80 € H.T.

k) **LEROY MERLIN**

Suite aux dégradations commises à la ferme des Farges, il faut acheter une porte d'entrée pour un montant de 1 405.38 € T.T.C. et une fenêtre et une porte-fenêtre pour la somme de 1 537.16 € T.T.C.

Un dépôt de plainte a été fait ainsi qu'une déclaration à l'assurance.

Tous ces devis ont été acceptés.

COTISATIONS 2023

a) **Association Régionale pour le Fleurissement et l'Embellissement des Communes**

Le conseil municipal décide de cotiser à l'A.R.F. Centre Val de Loire pour un montant de 38.00 €.

b) **Agence de développement du Tourisme & des Territoires du Cher**

Le conseil municipal donne son accord pour adhérer à l'Agence de Développement du Tourisme & des Territoires du Cher. Le montant s'élève à 25.00 €.

ÉTUDE COMPLÉMENTAIRE POUR LES TRAVAUX D'ISOLATION DE LA MAIRIE

Le devis de l'entreprise ENERGIO concernant un audit énergétique d'un montant de 360.00 € est validé.

VOTE DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES

25 000.00 € de travaux pourront être engagés et réglés avant le vote du budget primitif.

GIP RECIA

Madame FONTENY présente au conseil :

- Une convention de déploiement des services d'E-Administration sOlaere entre le GIP RECIA à Orléans et la Commune de Nançay. L'abonnement est de 400.00 € par an.
- Une convention de déploiement de l'ENT primOT dans les écoles du 1^{er} degré de l'enseignement public du territoire du Cher entre le GIP RECIA à Orléans et la Commune de Nançay. Le montant annuel est de 90.00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer ces conventions.

.../...

.../...

RÉVISION DES TARIFS

À compter du 1^{er} septembre 2023, les tarifs seront les suivants :

- a) Cantine scolaire :
 - 4.10 € pour les enfants,
 - 7.00 € pour les adultes.
- b) Garderie périscolaire :

Quotient familial	< 400 €	401 € ≤ QF < 586 €	587 € ≤ QF < 1 000 €	QF ≥ 1 001 €
matin	1.85 €	1.90 €	1.95 €	2.00 €
après-midi	2.95 €	3.00 €	3.05 €	3.10 €

LOYER ONLY CAMP

Le conseil municipal décide d'augmenter le loyer annuel d'Only Camp selon l'indice de référence des loyers. Pour 2023, il sera de 7 762.50 €.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire informe qu'ENEDIS propose de verser une redevance d'occupation du domaine public d'un montant de 257.00 € pour l'année 2023. Le conseil accepte.

INFORMATIONS

- ❖ Le Maire donne un compte-rendu des réunions auxquelles il a assisté concernant la téléphonie à la Sous-Préfecture d'une part et d'autre part avec le collectif :
 - il n'y aura pas de pylône à Nançay,
 - la Commune reste dans le New Deal (obligation à Orange à trouver une solution technique),
 - Madame la Sous-préfète adressera un courrier au Ministre de la Recherche pour faire une étude de faisabilité,
 - le collectif écrira aux Députés et Ministres,
 - les élus rencontreront le Sénateur.
- ❖ Le Maire informe que la fibre optique passera dans tous les écarts au 31 décembre 2023 et que le réseau cuivre historique va disparaître progressivement à partir du 31 janvier 2024.
- ❖ Le Maire demande au conseil s'il souhaite que la fête « Berdigne Berdogne » ait lieu à Nançay le dimanche 08 septembre 2024. La participation demandée à la Commune est d'environ 2 000.00 € à 3 000.00 €. Le conseil donne son accord.
- ❖ Monsieur BAILLY signale qu'un gravillonnage bicouche a été réalisé dans la rue Cognée.

Le Maire,